

# DÉMARCHES ET TARIFS DES CURES CONVENTIONNÉES

## PRÉPAREZ VOTRE ARRIVÉE À VY RESORT

Retrouvez toutes les démarches pour organiser votre cure, de la prise de rendez-vous avec votre médecin traitant jusqu'au règlement de votre cure thermale conventionnée :

- 1 Je prends rendez-vous avec mon médecin traitant ou spécialiste
- 2 J'envoie à ma caisse d'affiliation mon "Formulaire cure thermale, questionnaire de prise en charge" et ma déclaration de ressources, et je réserve mon hébergement et ma cure sans attendre ma prise en charge
- 3 Je peux combiner cette réservation avec un hébergement dans les hôtels et résidences reliés aux thermes (voir p. 20-21)
- 4 Je prends rendez-vous avec un médecin thermal

**Consultez les démarches**



**Consultez la liste des médecins thermaux de Vichy**



## LES TARIFS DES CURES

Selon l'article L162-39 du code de la sécurité sociale, le prix d'une cure thermale depuis 2014 est composé d'un tarif forfaitaire de responsabilité faisant l'objet d'une prise en charge par l'Assurance Maladie entre 65% et 100% selon votre situation (voir tableau ci-dessous). À ce montant s'ajoute un complément tarifaire en fonction du programme de soins prescrit par le médecin thermal. Ce complément n'est pas pris en charge par l'Assurance Maladie, mais peut être remboursé par votre mutuelle.

Vy Resort Thermal & Spa ne disposant pas de dispositif de tiers payant, il vous sera demandé de régler le ticket modérateur sur place.

### TARIFS DES CURES

Simple orientation	Prix limite de facturation	Ticket modérateur	Complément tarifaire
AD <sup>(1)</sup> 1 (72 soins d'hydrothérapie)	640,18 €	287,59 €	97,73 €
RH <sup>(2)</sup> 1 (72 soins d'hydrothérapie)	678,02 €	304,59 €	103,51 €

### TARIFS DES CURES

Double orientation	Prix limite de facturation	Ticket modérateur	Complément tarifaire
AD <sup>(1)</sup> 1 + RH <sup>(2)</sup> (108 soins d'hydrothérapie)	979,18 €	439,88 €	149,48 €
RH <sup>(2)</sup> 1 + AD <sup>(1)</sup> (108 soins d'hydrothérapie)	998,12 €	448,39 €	152,38 €

Les tarifs de la cure thermale et du complément tarifaire 2026 sont donnés à titre indicatif car n'ont pas encore été diffusés par l'Assurance Maladie à la date d'édition de cette brochure.

(1) AD : appareil digestif - (2) RH : rhumatologie